



Séparation des biens en cours, décès

Par **Elrica**, le **17/10/2010** à **20:24**

Mon beau père vient de décéder alors qu'une séparation des biens étaient en cours chez le notaire (payée et signée), il restait à passer devant le juge car ma belle sœur est mineure.

La procédure va t-elle aller au bout ou s'arrête t-elle avec le décès ?

La procédure devait être faite afin que ma femme bénéficie de 50/50 avec sa sœur de la propriété de mon beau père (ma belle mère ayant une somme d'argent équivalente). Ma femme étant d'un 1er lit, cela devait rétablir une certaine égalité lors de la succession.

merci